

FORMATION A LA PREPARATION A L'AIPR ET EXAMEN PAR QCM NIVEAU CONCEPTEUR

Public concerné

Personnel chargé d'étude, de maîtrise d'œuvre, de maîtrise d'ouvrage intervenant en préparation ou en suivi de projets de travaux.

Pré requis

- Avoir 18 ans minimum
- Comprendre le français.

Durée

1 jour de formation soit 7 heures :
6 heures de formation + test.

Effectifs

Sessions de 10 stagiaires maximum.

Validation des acquis

- Examen par QCM sur plateforme dédiée.
- Questionnaire de 40 questions.
- Score final pour valider le test : 60% du score final soit 48/60
- Après réussite de l'examen, attestation individuelle fournie à l'employeur.

Horaires

08H00 – 12H00
13H30 – 16H30

Lieu de la formation

- Dans les locaux du client en intra.
- Site de l'OF selon calendrier en inter.

Modalités d'inscription

Délai de 15 jours à un mois (intra).
Selon calendrier pour les inters.
Inscription possible selon respect des CGV sous 48 heures.

Tarifs

Cf. grille tarifaire – ou selon devis

Accessibilité

La formation est accessible, sous conditions, aux personnes en situation de handicap.
Contacter le référent handicap au préalable.

Méthodes pédagogiques

- Exposés sur diaporama et vidéo projecteur
- Démarche participative
- Remise d'un support de stage

CONTEXTE

Une étape nouvelle de la réforme anti-endommagement est entrée en application le 1er janvier 2018, celle relative au renforcement des compétences des intervenants en préparation et exécution des travaux à proximité des réseaux. Tous les acteurs – les maîtres d'ouvrage publics et privés de travaux ainsi que leurs appuis en maîtrise d'œuvre, et les entreprises de travaux – sont concernés.

Pour tout projet de travaux, au moins un salarié du maître d'ouvrage ou de l'organisme intervenant pour son compte, doit être identifiable comme titulaire d'une AIPR « concepteur ». En outre, pour tout prestataire en localisation des réseaux ou en récolement de réseaux neufs voulant être certifié, au moins un responsable et l'ensemble des techniciens intervenant sur le terrain doivent être titulaires d'une AIPR « concepteur ».

OBJECTIFS DU STAGE

- Maîtriser la réglementation DT-DICT et le guide technique.
- Maîtriser les déclarations nécessaires et informer les différents acteurs au travers de la documentation.
- Connaître les spécificités des réseaux aériens et enterrés.
- Assurer le suivi et le contrôle de l'exécution des travaux
- Se préparer à l'examen QCM.

CONTENU DE LA FORMATION

Cadre réglementaire

- Réglementation.
- Les différents acteurs.
- Documents techniques (DT-DICT-ATU).
- Responsabilités et sanctions

Le guichet unique

Elaboration de projet

Investigations complémentaires VI Préparation des travaux

- Déclaration.
- Marquage-piquetage.
- Constitution DCE.

Exécution des travaux

- Le guide technique.
- Prévention des dommages.
- Anticiper les situations potentiellement dangereuses.
- Superviser les travaux.
- Les arrêts de chantier.

Risques spécifiques des réseaux électriques aériens.

Particularités des travaux urgents

Dispositions en cas d'endommagement ou d'anomalies

- Mesures à respecter en cas d'accident.
- Règle des 4A.
- Déclaration.
- Responsabilités

Entraînement au QCM

Examen sur plateforme du MTE.



AIPR

Autorisation d'intervention à Proximité des Réseaux

Contactez-nous Jérémie QUILLVERE

Référent handicap

 06.46.87.36.44

 contact@abarnou-formations.com